ART. 67 N° II-658

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-658

présenté par M. Woerth

ARTICLE 67

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à abroger la journée de carence dans la fonction publique instaurée par le gouvernement Fillon à l'automne 2011.

Cette décision, qui avait par exemple contribué à faire reculer de 7% l'absentéisme dans la fonction publique hospitalière, était une mesure de justice et de convergence entre la fonction publique et les employés du secteur privé.

Son abrogation est donc un très mauvais signal. Rien ne la justifie sinon la volonté du Gouvernement de protéger un de ses électorats les plus fidèles. Contrairement à tous les engagements du Président de la République, elle met à bas l'idée selon laquelle l'effort n'est juste que s'il est partagé.

Elle est surtout incompréhensible au moment où notre pays s'avère incapable de respecter la trajectoire du redressement de ses finances publiques, au moment où les efforts de maîtrise de la dépense doivent être accrus et clairement identifiés.

Non seulement ce Gouvernement se refuse à étayer ses pistes de réduction de la dépense publique, mais il fait sauter tous les verrous que la précédente majorité avait mis en place afin d'en contenir l'évolution.